

NOUVELLES SUR LE RÉGIME DE RETRAITE

Bonjour,

La manière dont le régime de retraite Eastern Canada Carriers (ECCC) a été géré par les Teamsters est sans conteste un facteur qui a influencé les membres à décider de quitter ce syndicat et à se joindre aux TCA. Comme vous vous en souviendrez, pendant l'été 2009, Allied avec l'accord des dirigeants des Teamsters en Ontario et au Québec a pris une « pause » de quatre mois dans l'envoi des cotisations au régime de retraite. Nous comprenons qu'à ce moment, cette décision était présentée comme un « congé de cotisations », mais il s'agissait en réalité d'une infraction ouverte à la convention collective et qui menaçait encore plus la situation financière du régime de retraite.

565, boul. Crémazie Est
bureau 10100
Montréal (Québec)
H2M 2W1
Tél. : (514) 389-9223
Télec. : (514) 389-4450
Sans frais : 1-800-361-0483

En d'autres termes, pendant quatre mois, Allied n'a pas versé sa part des cotisations au régime de retraite tel qu'exigé par l'article 25.2 de la convention collective, soit 580 \$ par employé par mois en toute connaissance de cause et avec le plein consentement du syndicat des Teamsters. Nous avons été informés par Allied que le calendrier de remboursement de ces montants dus au régime de retraite ECCC avec les Teamsters n'a pas encore été établi et qu'en fait, ces montants continuent d'être dus à ce jour.

Jean-Pierre Fortin
Directeur québécois

Ken Lewenza
Président national

Peter Kennedy
Secrétaire-trésorier national

Le 4 novembre dernier, Allied a fourni aux TCA une quantité considérable de données pour commencer à gérer le nouveau régime de retraite « miroir ». Ces données comportaient une liste des cotisations au régime de retraite versées dans un compte bloqué et ventilées par mois. Lorsque ces données ont été analysées, notre syndicat a réalisé qu'Allied a versé les dernières cotisations mensuelles requises en tant qu'employeur au nouveau compte en fiducie en octobre 2010, mais pour le mois de mai 2010. En d'autres termes, l'entreprise Allied est « délinquante », elle a manqué à son obligation de verser ses cotisations d'employeur de plus de 1,5 million \$ pour juin jusqu'à octobre dans le compte en fiducie. Soyez assurés que toutes les cotisations des membres pour tous les mois jusqu'à la fin septembre 2010 ont été versées en octobre tel que requis. **Nous avons été informés que AWC a versé toutes les cotisations requises incluant le paiement d'octobre 2010.**

Notre syndicat a immédiatement envoyé un avis à Allied indiquant que le manquement à son obligation de verser à temps opportun les cotisations de l'employeur au régime de retraite est une « affaire sérieuse et urgente » et un grief en vertu de l'article 5.4 a été déposé. La lettre du directeur des services juridiques des TCA, Lewis Gottheil, est en pièce jointe à titre indicatif. Les principaux dirigeants de notre syndicat ont aussi rencontré la haute direction d'Allied et continuent d'être en communication afin de résoudre cette affaire.

Vous n'êtes plus affiliés aux Teamsters. Nous sommes déterminés à faire en sorte que votre convention collective soit respectée, que les cotisations de

l'employeur au régime de retraite soient versées dans le compte en fiducie temporaire (jusqu'à ce que le nouveau régime « miroir » soit établi) et que les membres ne subissent aucune perte de prestations d'une manière ou d'une autre parce que l'employeur retient de verser ses cotisations au régime de retraite au compte en fiducie. Nous n'accepterons pas qu'aucun manquement des Teamsters à ses obligations d'appliquer la convention collective serve de prétexte à Allied de continuer de manquer à ses obligations de verser ses cotisations de pension au compte en fiducie.

Le montant qu'Allied doit au régime ECCC n'est tout simplement pas une question qui concerne les TCA et ne sera pas accepté comme excuse pour manquer à ses engagements envers nos membres. Les sommes d'argent qu'Allied devrait verser en cotisations au compte en fiducie avec vos cotisations d'employés retenues de votre chèque de paie sont vos salaires. L'entreprise ne peut pas tout simplement « emprunter » votre argent et vous devoir une dette pour les cotisations au régime de retraite sans que vous en soyez informés ou sans votre consentement. Nous avons été très fermes et directs en demandant à Allied d'intervenir immédiatement pour résoudre cette affaire et nous continuerons de tenir nos membres informés de l'évolution du dossier.

En toute solidarité,

Comité central de négociation avec Allied Comité central de négociation avec AWC

/rksept343